

Patrice HALLEY
13 résidences des Petites Saules
76113 Sahurs.
Agriculteur de Sahurs,
Deuxième Maire-adjoint,
Conseil municipal de Sahurs.

Monsieur François FIHUE
Président de la
Chambre de l'Agriculture
Chemin de la Bretèque
76230 Bois-Guillaume.

Sahurs le 23 janvier 2012.

Courrier recommandé.

Objet : Projet pour les chambres de dépôts à Sahurs.
Convention du 26/03/1982.
Votre avis et soutien.

Monsieur Le Président,

Mon courrier a pour objet de vous informer d'une situation personnelle relative à la culture du maïs sur la commune de Sahurs et de demander votre intervention pour la sauvegarde de 40 ha de terres cultivables.

Les terres en question sont les anciennes chambres de dépôts des produits de dragage de la seine, acquises en 1982 par le Port Autonome de Rouen pour lesquelles une convention était signée en présence de M. le Préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine Maritime et de M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime, en fonctions à cette époque.

Depuis **janvier 1999**, je suis en possession d'une autorisation accordée à titre temporaire, annuelle et tacitement renouvelable comme révocable selon les conditions fixées par la convention établie entre le P.A.R. (aujourd'hui le G.P.M.R) et moi-même.

Cette convention précise l'objet et les conditions d'exploitation de ces terrains destinés aux besoins du P.A.R. et qui me sont mis provisoirement à disposition depuis cette date pour des usages agricoles.

Les conditions particulières d'exploitation précisent en outre que : "le terrain est destiné à être cultivé pour la récolte de maïs grain à l'exclusion de toute autre culture, que des plants sont prélevés au début de tous les mois d'août avec résultats en septembre, **que la commercialisation de la récolte est conditionnée aux résultats de ces analyses**".

Les dernières analyses biologiques (**communiquées le 23/09/2011**) effectuées sur du maïs "plante entière" prélevé, analyses comparées au seuil de l'arrêté fourrage, **me confère une possibilité de plantation et de récolte pour une utilisation de la plante entière.**

Les analyses sur le maïs grain s'effectueront en semaine 40.

La dernière convention signée par les parties date du 13/01/2012, et est valable pour la période du 15/05/2011 au 14/05/2012, à moins que cette convention soit résiliée de fait par la cession du terrain à la commune de Sahurs.

Un projet d'implantation de ferme photovoltaïque sur l'ancienne chambre de dépôts des sédiments de dragage vient de voir le jour et d'être approuvé par le conseil municipal de la commune de Sahurs (7 voix "pour", 6 "contre", 1 "abstention").

Il s'agit d'autoriser un opérateur à mettre en place un parc de production industriel en électricité sur la surface des anciennes chambres de dépôts des produits de dragages, proches des habitations de Sahurs et face à celles des communes de La Bouille et Caumont.

Ce projet soulève une contestation collective des habitants de ces mêmes communes qui s'organisent pour préserver le cadre et l'environnement existant, en demandant à conserver ces anciennes chambres de dépôts cultivées, en un espace de production de maïs.

Depuis 5 années j'ai sollicité verbalement M. le Maire de Sahurs pour avoir un droit de priorité sur l'achat des terres, propriété du GPMR, sachant que les discussions communales laissaient entendre que la commune n'était pas intéressée par un éventuel rachat de la parcelle en question et n'utilisait donc pas ce droit donné. Je n'ai jamais eu de réponse.

Je viens à nouveau d'effectuer une demande d'acquisition des terres en question avec le dépôt d'un courrier en mairie de Sahurs.

Le maïs étant une plante très utilisée dans les principes de la phytoremédiation, les dernières analyses prouvent que le terrain est dépollué, sain, et cultivable sans contrainte pour la commercialisation.

Connaissant votre attachement et votre combat permanent au maintien des exploitations de nos surfaces agricoles,

Je demande votre soutien dans mon action entreprise pour acquérir les terres des anciennes chambres de dépôts et les maintenir en terres cultivables telles à ce jour.

Confiant dans votre futur soutien, restant à votre disposition,

Croyez Monsieur Le Président de la Chambre d'Agriculture en mes salutations Respectueuses.

Patrice Halley.